



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 75855

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la mise en place du dépistage du cancer colorectal. Plusieurs départements ont été retenus pour ce dépistage à titre expérimental : Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente, Côte-d'Or, Haut-Rhin, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Nord, Saône-et-Loire et Seine-Saint-Denis. Il semble cependant que les financements adéquats ne soient toujours pas mis à la disposition des départements concernés, alors qu'un dépistage national s'impose. En effet, ce cancer représente aujourd'hui la deuxième cause de mortalité par cancer chez l'homme, après le cancer du poumon, et la deuxième chez la femme, après le cancer du sein. Près de la moitié des patients meurent dans les 5 ans suivant le diagnostic mais, selon les experts, cette mortalité pourrait être considérablement revue à la baisse grâce à un diagnostic précoce. Un dépistage réduirait de 30 à 44 % la mortalité par cancer colorectal. Il permettrait aussi de traiter la moitié des cancers colorectaux sans avoir recours à des anus artificiels, avec 95 % de survie à 5 ans. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les dispositions et les moyens qu'il entend mettre en oeuvre pour une véritable politique de prévention du cancer colorectal, et ce dans un souci de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75855

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2002, page 2280